

Ouverture de la compatibilité des majorations MCE et MTA avec l'acte C en table 12

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	Immédiate	
• <i>Textes associés :</i>		
<p>Convention médicale 2024 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/gUcQY-SsH5mgsfckIXs63JUNJ-PzyDi6Xc_2Adw0K7g=/JOE_TEXTE</p>	JO du 21/06/2024	
<p>Décision UNCAM du 29/10/2024 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/IZ3hRx6bcNqEjwhuUrguwR8rz2mDcUCfrk98grSbWA=/JOE_TEXTE</p>	JO du 30/11/2024	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Médecins	
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné :</i>	1.40	
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Oui	
• <i>Impact de cette version de FR</i>		
	Tables	Oui
	Tests	Non

Contexte de l'évolution

La mise en œuvre des nouvelles mesures portées par la convention médicale 2024, parue au JO du 21/06/2024, nécessitent la modification de certaines compatibilités sur les codes existants.

Les consignes de facturation des médecins de Secteur 2 non OPTAM ont évoluées et prévoient désormais la facturation de la prestation C à la place de la CS. Il faut donc permettre le cumul des majorations MCE et MTA avec une C.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet, la table 12 est mise à jour.

Légende

- Texte surligné en jaune** Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
- Texte surligné en gris** Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8

Détail de l'évolution

➤ **Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés**

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
MCE	C - CS – TCS
.../...	.../...
MTA	C - CS
.../...	.../...

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.